



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 045-214502726-20240319-159_2024-AR

S²LOW

ARRÊTÉ N° 24 11

**Acte de clôture d'une régie
REGIE DE RECETTES N°104
POINT JEUNES**

Le Maire de la Commune de SAINT-CYR-EN-VAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2020 donnant délégation au maire pour la création, la modification et la suppression des régies communales;

Vu l'arrêté n°86-99 portant création d'une régie de recettes pour le Club Jeunes en date du 13 juillet 1999 ;

Vu l'arrêté n° 116-2012 en date du 26 mars 2012 portant nomination du régisseur Franck Boulay ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 04 mars 2024 ;

Considérant le changement des modalités de perception des recettes ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie de recettes pour le Point Jeunes à compter du 1^{er} avril 2024

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 1^{er} avril 2024. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants ;

ARTICLE 4: Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion ;

Fait à Saint-Cyr-en-Val, le 19 mars 2024

Le Maire
Vincent MICHAUT



Le Régisseur Titulaire
Franck BOULAY

Le mandataire suppléant
Isaline BEAUFRERE

Le mandataire suppléant
Rose-Marie DA COSTA

Notifié le 28/03/2024